



REGLEMENT PARTICULIER

29^{ème} RALLYE DE MATOUR

VOITURES DE DEMONSTRATION

19 ET 20 JUILLET 2024

Rallyes Puissance 5 organisent une « série Démonstration » qui se déroulera dans le cadre du 29ème Rallye DE Matour les 19 et 20 juillet 2024.

Cette série est uniquement sur invitation, et sera positionnée entre les VHC et les Modernes.

LIEU

Ce rallye se situe au départ de MATOUR

PARCOURS

Le Rallye de Matour représente un parcours de 129.240 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36.90 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 Col des Vaux 7.600km ES 2.4.6 La Bussière 5.000km L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

VOITURES ADMISES

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- Voiture de série ne dénaturant pas l'esprit du rallye.
- Voiture de série à caractère sportif, de prestige ou d'exception, collection.

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2024, un nombre limité de voitures de démonstration est prévu. Le nombre maximal de voitures admises à cette « série » ne pourra dépasser **10**. Une liste d'attente sera établie.

EQUIPAGE

- Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- **Le conducteur devra être obligatoirement en possession d'une licence FFSA 2024 de type « Encadrant »** (à minima une licence commissaire de route ENCOG), ou une **licence FFSA 2024 de type « Pratiquant »** (à minima une licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité NCCR).
- Le Copilote devra être âgé d'au moins 16 ans à la date de la manifestation. (Et avoir une autorisation parentale) et devra être obligatoirement en possession d'une licence FFSA 2024 (EIV acceptée).
- Pour les voitures « Démo », l'équipage composé devra rester le même durant tout le week-end.

- Pour les voitures « Démo », Pilote et Copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et d'une licence FFSA 2024 conforme au paragraphe ci-dessus.
- Les vêtements portés par chaque membre de l'équipage devront couvrir les bras et les jambes, des chaussures fermées sont obligatoires. Les matières synthétiques sont proscrites.
- Le port du casque est strictement interdit.

ENGAGEMENT

Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet asadunoise.fr avant le 08 Juillet 2024 minuit. (Cachet de la poste faisant foi).

Le montant des droits d'engagements est fixé à 150€00.

-L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

A envoyer à : M Perrachon Florian 1725 Route de la toule 71520 Trambly 06.48.76.28.51

VERIFICATIONS

- Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 19 juillet 2024 de 16h à 22h
Lieu : Parc du Manoir à Matour avec :
 - présentation des originaux des permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique à jour et attestation d'assurance (vérifiez les clauses auprès de votre assureur) en cours de validité au minimum jusqu'au lendemain de la manifestation.
 - la présentation de l'original de votre licence FFSA 2024. (Comme précisé dans chapitre Équipage).
- La fourniture du briefing écrit et du road-book contre émargement.
- La fourniture des deux panneaux de portières identifiés (D1,D2,D3....) et deux plaques de rallyes.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Elles auront lieu Le vendredi 19 juillet 2024 de 16h30 à 22h30
Lieu : Parc du Manoir à Matour
- Les voitures doivent être conformes au code de la route, et particulièrement l'éclairage et le niveau sonore. (si présence de sièges baquets, harnais obligatoires)
- Chaque Personne de l'équipage doit avoir un gilet Fluo jaune ou orange.
- Chaque voiture doit être équipée d'un extincteur 2kg vérifié depuis moins d'un an, bien fixé....et d'un triangle de signalisation.

A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures seront mises en parc fermé impérativement.

Un briefing oral pourra avoir lieu le samedi matin et l'horaire vous en sera communiqué le samedi 20 juillet, en plus des emails d'informations transmis la semaine précédent le rallye.

Le départ de la 1ère étape du rallye aura lieu à 09h53 au parc du Manoir à Matour

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, vous n'avez pas le droit de reconnaître et prendre des notes : cependant, nous vous recommandons de prendre connaissance du parcours avec votre road-book et faire **un** tour pour vous assurer de savoir où vous passerez et ne pas occasionner de gênes aux autres concurrents des autres catégories du rallye.

Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 19 juillet 2024 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement.

Des contrôles seront effectués.

Le road book et les documents seront à retirer au parc du Manoir à Matour.

DEROULEMENT

- La démonstration consiste en la présentation d'un groupe de voitures à allure modérée.
 - elle est intégrée dans le 29^e rallye régional de Matour.
 - elle sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
 - elle est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2024 : les équipages devront scrupuleusement respecter les tableaux horaires en tout lieu du rallye (sortie parc, CH, Départ ES...) afin de ne pas gêner le bon déroulement du rallye. Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section suivante au parc de regroupement à Matour.
- Les départs sont donnés toutes les 30 secondes, suivant réglementation FFSA.
- Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, la série Démo pourra effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- Les ES ne sont pas chronométrées et aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter dans une ES (sauf panne), et de se doubler dans les ES.
- Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans aucun recours possible, et à tout moment.
- En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au PC de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Au cours d'une ES, l'équipage devra se rapprocher d'un poste de commissaire
- Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné aux tiers, au domaine public ou privé sera à la charge de l'équipage responsable.

RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.